

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2706

24 novembre 2007

### SOMMAIRE

<b>Alrosa Finance S.A.</b> .....	<b>129843</b>	<b>Millinocket Real Estate S.A.</b> .....	<b>129845</b>
<b>Asylo déco Sàrl</b> .....	<b>129876</b>	<b>Millinocket Real Estate S.A.</b> .....	<b>129845</b>
<b>Bahnhof Holdings A.G.</b> .....	<b>129844</b>	<b>Montana (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>129875</b>
<b>Bengary S.A.</b> .....	<b>129878</b>	<b>Mouflolux S.A.H.</b> .....	<b>129842</b>
<b>Brainpool</b> .....	<b>129871</b>	<b>Pasren S.A.</b> .....	<b>129874</b>
<b>Cedi S.A.</b> .....	<b>129871</b>	<b>Reckitt Benckiser S.à.r.l.</b> .....	<b>129881</b>
<b>Chromolin Holding S.à r.l.</b> .....	<b>129886</b>	<b>Reigate Square Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>129881</b>
<b>Europe Diam Trade SA.</b> .....	<b>129888</b>	<b>S &amp; C International S.A.</b> .....	<b>129842</b>
<b>Exchange Participation Immobilière S.A.</b> .....	<b>129881</b>	<b>Sirus Promotions S.C.I.</b> .....	<b>129875</b>
<b>FFH Financial Holding S.A.</b> .....	<b>129874</b>	<b>Sud Construct S.A.</b> .....	<b>129865</b>
<b>Flowerpower International S.A.</b> .....	<b>129882</b>	<b>Tommy Hilfiger Holding S.à.r.l.</b> .....	<b>129844</b>
<b>G.B.L. S.A.</b> .....	<b>129888</b>	<b>Tommy Hilfiger Holding S.à.r.l.</b> .....	<b>129844</b>
<b>IST International Holding S.à r.l.</b> .....	<b>129887</b>	<b>Triangle Conseil S.A.</b> .....	<b>129878</b>
<b>Jardenne Corporation S.à r.l.</b> .....	<b>129866</b>	<b>TrizecHahn Europe Properties S.à r.l.</b> ..	<b>129843</b>
<b>Kessel Investments S.A.</b> .....	<b>129877</b>	<b>UBS Focused Fund Management Company</b> .....	<b>129887</b>
<b>Kwintet International S.à r.l.</b> .....	<b>129874</b>	<b>UBS Money Market Fund Management</b> <b>Company S.A.</b> .....	<b>129886</b>
<b>Lankos Participations S.A.</b> .....	<b>129842</b>	<b>UBS Responsibility Fund Management</b> <b>Company S.A.</b> .....	<b>129887</b>
<b>LFS Advisory Services S.A.</b> .....	<b>129888</b>	<b>UBS Short Term Invest Management</b> <b>Company S.A.</b> .....	<b>129886</b>
<b>Logix XII S.à r.l.</b> .....	<b>129854</b>	<b>Vestfin S.A., SPF</b> .....	<b>129862</b>
<b>Logix XI S.à r.l.</b> .....	<b>129845</b>		
<b>Marienberg S.A.</b> .....	<b>129873</b>		
<b>Marka Finance S.A.</b> .....	<b>129843</b>		

**S & C International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 67.929.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2004*

*Résolution*

Le mandat du commissaire au compte est venu à échéance le 4 décembre 2004, à savoir:

- PKF WEBER & BONTEMPS s. à r. l. (anciennement: WEBER & BONTEMPS LUXEMBOURG), avec siège social à 6, place de Nancy, L- 2212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007129525/1142/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08294C. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070149273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**Mouflolux S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 38.594.

—  
Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 octobre 2007 à 10.00 heures au siège, il a été décidé:

- Suite à la démission de Monsieur Fabrice Rota de sa fonction d'administrateur, de coopter, avec effet au 19 octobre 2007, Monsieur Andrea Castaldo, né le 20 mars 1979, à Pomigliano d'Arco, Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOUFLOLUX S.A.H.

Signatures

Référence de publication: 2007129528/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08265. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070149291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**Lankos Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 114.303.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009:

*Administrateurs:*

- Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510;

- Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007129657/5878/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08299. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070149777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**Alrosa Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 93.147.

## EXTRAIT

Le conseil d'administration du 12 septembre 2007 a accepté le point suivant:

- En application de l'article 64 (2) de la loi du 10 août 1915, la nomination de la société NAIRE (MANAGEMENT) S.A. représentée par son représentant permanent, madame Laetitia Antoine, en tant que président du conseil d'administration, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007129540/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**Marka Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 88.021.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007129614/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09802. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**TrizecHahn Europe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 2.142.675,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.481.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société en date du 29 juin 2007*

L'Associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 29 juin 2007;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 29 juin 2007 à l'adresse suivante: 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

TrizecHahn EUROPE PROPERTIES S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2007129680/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**Tommy Hilfiger Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.000.000,00.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.060.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007129615/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08486. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

**Tommy Hilfiger Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.000.000,00.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.060.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007129616/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08485. - Reçu 164 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

**Bahnhof Holdings A.G., Société Anonyme.**Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 36.278.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 26 octobre 2007 que:

\* ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Maître Charles Duro, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
- Maître Marianne Goebel, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
- Maître Lydie Lorang, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

\* A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

la société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A. avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheisheim.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130406/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Millinocket Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 83.968.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2007*

Le conseil décide de nommer Maître Arsène Kronshagen en tant que Président du conseil d'administration pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

*Le conseil d'administration*

A. Kronshagen / F. Pletschette / T. Cardoso

Référence de publication: 2007130351/597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04884. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070150132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Millinocket Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 83.968.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 27 juin 2007*

1) Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité de reconduire pour une nouvelle durée de six années le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir:

- Maître Arsène Kronshagen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 22, rue Marie Adélaïde à L-2128 Luxembourg

- Monsieur François Pletschette, employé privé, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette

- Madame Tina Cardoso, secrétaire, demeurant 42, rue de Mondorf L-5750 Frisange.

2) Concernant le mandat de commissariat aux comptes, les actionnaires décident de renouveler le mandat de WMA (WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE) S.à r.l., avec siège à Luxembourg, pour une période de six années.

3) Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour extrait conforme

A. Kronshagen / F. Pletschette / T. Cardoso

Référence de publication: 2007130349/597/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03049. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070150132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Logix XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.  
R.C.S. Luxembourg B 129.460.

In the year two thousand and seven, on the first day of the month of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Matthias Luecker, company manager, born on the 16th of December 1968 in Darmstadt, Germany, residing at Kiefernweg 21, D-64390 Erzhausen, Germany,

here represented by Mr Christopher Dortschy, employee, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg by virtue of a proxy established on October 1, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented by his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of LOGIX XI S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 June 2006, published in the Memorial C n ° 1729 of August 16, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 129.460.

II. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by hundred twenty-six (125) shares of a par value of hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. The apparent represents the whole share capital of the Company.

IV. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the Company's capital.
2. Decrease of the nominal share value.
3. Full restatement of the Articles of Incorporation of the Company.
4. Nomination of a new category A manager.
5. Miscellaneous.

V. That the Shareholder has taken the following resolutions according to the agenda:

*First resolution*

The Shareholder decide to increase the Company's share capital by one hundred euros (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) by issuing one (1) additional share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

*Subscription and payment*

The one (1) additional share has been subscribed by the shareholder Mr Matthias Luecker, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of one hundred euro (EUR 100.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

*Second resolution*

The Shareholder decide that the nominal value of the shares shall be henceforth fifty cents (EUR 0.50) each. As a consequence Company's share capital will be represented by twenty five thousand two hundred (25,200) shares.

*Third resolution*

The articles of association have been fully restated so as to read henceforth as follows:

**«I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOGIX XI S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or by partners owning more than 75% of the share capital of the Company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) represented by twenty-five thousand two hundred (25,200.-) shares in registered form with a par value of fifty cents (EUR 0.50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above.

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.



### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than 75% of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by 90% of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.



## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

### *Fourth resolution*

The meeting appoints in addition to the already existing managers as Category A manager for an unlimited period of time:

Mr Andrew Pettit, born in Cleethorpe (Great Britain), on the 7th of March, residing in Flat 20, Basildon Court, 28 Devonshire Street W1G 6PP London (England).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Matthias Luecker, administrateur des sociétés, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

ici représenté par M. Christopher Dortschy, employé privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LOGIX XI S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussignée en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1729 du 16 août 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.460.

II. Le capital social de cette Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III. Que le comparant représente la totalité du capital social.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social.
2. Diminution de la valeur nominale des partes sociales.
3. Refonte complète des statuts.
4. Nomination d'un gérant de la catégorie A.
5. Divers.

V. Que l'associé a pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par la création d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

#### *Souscription et libération*

L'une (1) part sociale nouvelle a été souscrite par l'associé M. Matthias Luecker, prénommé, et libérée entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'associé décide que la valeur nominale des parts sociales soit désormais cinquante cents (EUR 0,50). En conséquence le capital social sera représenté par vingt cinq mille deux cents (25.200) parts sociales.

#### *Troisième résolution*

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGIX XI S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n' excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Quatrième résolution*

La personne suivant est nommées comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Andrew Pettit, administrateur des sociétés, né le 7 mars 1968 à Cleethorpes (Royaume Uni), résidant Flat 20, Basildon Court, 28 Devonshire Street W1G 6PP Londres (Royaume Uni).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dortschy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007, Relation GRE/2007/4466. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007130318/231/459.

(070150683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Logix XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.476.

In the year two thousand and seven, on the first day of the month of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Matthias Luecker, company manager, born on the 16th of December 1968 in Darmstadt, Germany, residing at Kiefernweg 21, D-64390 Erzhausen, Germany,

here represented by Mr Christopher Dortschy, employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg by virtue of a proxy established on October 1, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

Such appearing party, represented by his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of LOGIX XII S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 June 2006, published in the Memorial C No. 1762 of August 21, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 129.476.

II. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by hundred twenty-six (125) shares of a par value of hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. The apparent represents the whole share capital of the Company.

IV. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the Company's capital.
2. Decrease of the nominal share value.
3. Full restatement of the Articles of Incorporation of the Company.
4. Nomination of a new category A manager.
5. Miscellaneous.

V. That the Shareholder has taken the following resolutions according to the agenda:

*First resolution*

The Shareholder decide to increase the Company's share capital by one hundred euros (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) by issuing one (1) additional share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100).

*Subscription and payment*

The one (1) additional share has been subscribed by the shareholder Mr Matthias Luecker, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of one hundred euro (EUR 100.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

*Second resolution*

The Shareholder decide that the nominal value of the shares shall be henceforth fifty cents (EUR 0.50) each. As a consequence Company's share capital will be represented by twenty-five thousand two hundred (25,200) shares.

*Third resolution*

The articles of association have been fully restated so as to read henceforth as follows:



## «I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOGIX XII S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or by partners owning more than 75% of the share capital of the Company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) represented by twenty-five thousand two hundred (25,200) shares in registered form with a par value of fifty cents (EUR 0.50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.



6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above.

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than 75% of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by 90% of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

### *Fourth resolution*

The meeting appoints in addition to the already existing managers as Category A manager for an unlimited period of time:

Mr Andrew Pettit, born in Cleethorpe (Great Britain), on the 7th of March, residing in Flat 20, Basildon Court, 28 Devonshire Street WIG 6PP London (England).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Matthias Luecker, administrateur des sociétés, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

ici représenté par M. Christopher Dortschy, employé privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LOGIX XII S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussignée en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1762 du 21 août 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.476.

II. Le capital social de cette Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III. Que le comparant représente la totalité du capital social.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social.
2. Diminution de la valeur nominale des partes sociales.
3. Refonte complète des statuts.
4. Nomination d'un gérant de la catégorie A.
5. Divers.

V. Que l'associé a pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par la création d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

### *Souscription et libération*

L'une (1) part sociale nouvelle a été souscrite par l'associé M. Matthias Luecker, prénommé, et libérée entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

### Deuxième résolution

L'associé décide que la valeur nominale des parts sociales soit désormais cinquante cents (EUR 0,50). En conséquence le capital social sera représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales.

### Troisième résolution

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGIX XII S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;



- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### Quatrième résolution

La personne suivant est nommées comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Andrew Pettit, administrateur des sociétés, né le 7 mars 1968 à Cleethorpes (Royaume Uni), résidant Flat 20, Basildon Court, 28 Devonshire Street W1G 6PP Londres (Royaume Uni).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dortschy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007, Relation GRE/2007/4467. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007130319/231/459.

(070150682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

## Vestfin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.953.

### STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

LUX PRIVATE PLACEMENT TRUST, constituée et enregistrée en date du 13 août 2007, suivant le droit de la République de Maurice, établie à Suite 501, St James Court, St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius,

ici représentée par Madame Nadine Gaupp, employée privée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé, établie le 4 octobre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme et d'établir ses statuts comme suit:

### I. Dénomination - Durée - Siège Social - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VESTFIN S.A., SPF, qui aura le statut d'une société de gestion de patrimoine familial et qui sera régie par les dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.



**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, selon le cas, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'organe d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise à condition de ne pas s'immiscer dans sa gestion et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société ne pourra cependant octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou cautionner des engagements qu'à la seule condition d'y pourvoir à titre gratuit et accessoire.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers et notamment toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris i) les actions et titres assimilables, les parts de sociétés et d'organismes de placements collectifs, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, ii) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription ou d'échange, iii) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces y compris les instruments du marché monétaire, iv) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, v) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques.

La société peut détenir et gérer des espèces ou avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société pourra emprunter auprès des tiers, ainsi qu'auprès de ses actionnaires moyennant rémunération. Elle pourra à cet effet émettre des obligations convertibles ou non ou des parts bénéficiaires.

La société n'aura aucune activité commerciale.

## II. Capital Social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé s'élève à cinq cent mille Euros (€ 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions de la société sont réservés aux investisseurs personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé ou à toute entité patrimoniale ou tout intermédiaire agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques.

Pendant une période de cinq ans, débutant à la date de publication des présents statuts, l'organe d'administration a le droit, dans le cadre du capital autorisé, d'émettre d'autres actions, avec ou sans prime d'émission, tout comme celui de garantir des options à de telles actions. La prime d'émission doit être intégralement libérée. L'augmentation de capital peut intervenir en une ou plusieurs fois par une nouvelle émission d'actions, par l'incorporation de créances, par apports en nature ou, après approbation de l'assemblée générale des actionnaires, par l'incorporation de bénéfices ou de réserves libres. Les nouvelles actions peuvent être émises au moment, à l'endroit, aux conditions de souscription, au prix d'émission et aux conditions de paiement définis par l'organe d'administration. Celui-ci a en outre le droit d'émettre de nouvelles actions lors d'apports de fonds ou en nature, et sans devoir conférer un droit de souscription ou d'attribution préférentiel des nouvelles actions aux anciens actionnaires.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le capital social, ainsi que le capital autorisé, peuvent être augmentés ou diminués selon les formes prescrites en cas de modification des statuts.

Les titres émis par la société ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation de valeurs.

## III. Administration

**Art. 6.** La société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion et ce, tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la société a un ou plusieurs actionnaires, elle est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent en cas de pluralité d'administrateurs.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration, représenté par son président.

#### IV. Surveillance de la Société

**Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### V. Assemblées Générales

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 13.** L'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV paragraphe 5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 14.** Toutes décisions prises par le seul actionnaire devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux qui seront conservés dans un registre spécial.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la société ou en tout autre endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

#### VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges sociales et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

#### VII. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### VIII. Dispositions générales

**Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

##### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire intégralement le capital comme suit:  
LUX PRIVATE PLACEMENT TRUST précité, trois cent dix actions: ..... 310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa

Charge en raison de sa constitution par acte notarié, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire unique, préqualifié, représentant l'entière du capital social, se reconnaissant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- La société sera administrée par trois (3) administrateurs.

Sont nommés administrateurs:

Madame Sylvie Portenseigne, juriste, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

- Monsieur Dieter Grozinger-De Rosnay, juriste demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

Madame Sylvie Portenseigne, précitée, est nommée présidente du conseil d'administration.

2.- Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Sonja Hermes, employée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

3.- Le mandat des administrateurs, ainsi que celui du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gaupp, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1296. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 octobre 2007

H. Beck.

Référence de publication: 2007130645/201/168.

(070150945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

#### **Sud Construct S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 125.153.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2007*

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65.434 de ses fonctions de commissaire aux compte.

L'assemblée décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch sur Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.410 aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007.

L. Farneti / N. Meisch / L. Weber

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007130352/597/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Jardenne Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.028.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE SPECIAL SITUATIONS FUND III L.P., a limited partnership, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States, recorded with the Register of Companies under number 4060146,

here represented by Ms Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 July 2007, in New-York, United States,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of JARDENNE CORPORATION S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, number 109.028, incorporated pursuant to a notarial deed on 17 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 November 2005, number 1221. The articles have been amended for the last time pursuant to notarial deed on 9 May 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company from three hundred fifty-nine thousand euros (EUR 359,000), represented by three thousand five hundred ninety (3,590) shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100), up to five hundred nine thousand euros (EUR 509,000), through the issue of one thousand five hundred (1,500) new shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100) each, against a payment in cash;

2. Creation of two additional classes of shares;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the share capital from its current amount of three hundred fifty-nine thousand euros (EUR 359,000), represented by three thousand five hundred ninety (3,590) shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100), up to five hundred nine thousand euros (EUR 509,000), through the issue of one thousand five hundred (1,500) new shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100) each.

All of the one thousand five hundred (1,500) new shares are subscribed by the sole shareholder at a total price of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares are fully paid up in cash by MORGAN STANLEY REAL ESTATE SPECIAL SITUATIONS FUND III, L.P., prequalified, so that the total amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to divide the current share capital of five hundred nine thousand euros (EUR 509,000), represented by five thousand ninety (5,090) shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100) each, into four (4) classes of shares, consisting in three thousand four hundred ninety (3,490) Class A shares, in one hundred (100) Class B shares, in three hundred (300) Class C shares, and in one thousand two hundred (1,200) Class D shares.

Class A shares

The Class A shares are not bound to specific investments of the Company.

#### Class B shares

The Class B shares are financing the assets directly or indirectly held by the Company in:

a) ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 120.650; and,

b) ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 120.651.

#### Class C shares

The Class C shares are financing the assets directly or indirectly held by the Company in MIXTA AFRICA, S.A., a company incorporated under the Spanish law, having its registered office at Aribau 168 - 170, 5a Planta, 08036-Barcelona, Spain.

#### Class D shares

The Class D shares are financing the assets directly or indirectly held by the Company in OREO PROPERTY GROUP S.A., a société anonyme, incorporated under the Luxembourg law, having its registered office at L-1330, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 44.996.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.** The capital of the Company is set at five hundred nine thousand euros (EUR 509,000), divided into five thousand ninety (5,090) shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100) each.

The five thousand ninety (5,090) shares are divided into four (4) classes of shares as follows:

- three thousand four hundred ninety (3,490) Class A shares;
- one hundred (100) Class B shares;
- three hundred (300) Class C shares; and,
- one thousand two hundred (1,200) Class D shares.

#### Class A shares

The Class A shares are not bound to specific investments by the Company.

#### Class B shares

The Class B shares is entitled to finance the direct or indirect investment of the Company in:

a) ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 120.650; and,

b) ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 120.651.

The Class B shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l and ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l and ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

All such distributions shall be allocated to a special Class B reserve until their distribution to the holders of Class B shares.

#### Class C shares

The Class C shares is entitled to finance the direct or indirect investment of the Company in MIXTA AFRICA, S.A., a company incorporated under the Spanish law, having its registered office at Aribau 168 - 170, 5a Planta, 08036-Barcelona, Spain.

The Class C shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to MIXTA AFRICA, S.A. (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of MIXTA AFRICA, S.A. (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

All such distributions shall be allocated to a special Class C reserve until their distribution to the holders of Class C shares.

#### Class D shares

The Class C shares is entitled to finance the direct or indirect investment of the Company in ORCO PROPERTY GROUP S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1330, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 44.996.

The Class D shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to ORCO PROPERTY GROUP S.A. (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of ORCO PROPERTY GROUP S.A. (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution)).

All such distributions shall be allocated to a special Class D reserve until their distribution to the holders of Class D shares.

All other distributions shall be reserved to the Class A shares.

The losses incurred by the Company in relation to one of its investments described here-above are subtracted from the amount attached to the class of shares of such investment (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital). If the losses exceed the amount attached to such class of shares, this excess will be borne by the other classes of shares pro rata of their participation in the share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to the third parties.»

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 3,500.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE SPECIAL SITUATIONS FUND III L.P., une limited partnership, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 4060146,

ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2007, à New-York, Etats-Unis.

Ladite procuration, signée ne varietur par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est la seule associée de JARDENNE CORPORATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 109.028, constituée suivant acte notarié en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 novembre 2005, numéro 1221. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 mai 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trois cent cinquante-neuf mille euros (EUR 359.000) représenté par trois mille cinq cent quatre-vingt-dix (3.590) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, jusqu'à cinq cent neuf mille euros (EUR 509.000) par l'émission de mille cinq cents (1.500) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;
2. Création de deux classes de parts sociales supplémentaires;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.



La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de trois cent cinquante-neuf mille euros (EUR 359.000) représenté par trois mille cinq cent quatre-vingt-dix (3.590) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, jusqu'à cinq cent neuf mille euros (EUR 509.000) par l'émission de mille cinq cents (1.500) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

L'intégralité des mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associée unique pour un montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000), dont l'intégralité a été affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par MORGAN STANLEY REAL ESTATE SPECIAL SITUATIONS FUND III L.P., pré-qualifiée, et le montant total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

*Seconde résolution*

L'associée unique décide de diviser le capital social de cinq cent neuf mille euros (EUR 509.000) représenté par cinq mille quatre-vingt-dix (5.090) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100), en quatre (4) classes d'actions, consistant en trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (3,490) parts sociales de Classe A, cent (100) parts sociales de Classe B, trois cents (300) parts sociales Classe C et mille deux cents (1.200) parts sociales Classe D.

Parts sociales de Classe A

Les parts sociales de Classe A ne sont liées à aucun financement spécifique de la Société.

Parts sociales de Classe B

Les parts sociales de Classe B financent des actifs spécifiques directement ou indirectement dans:

a) ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg section B numéro 120.650; et,

b) ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg section B numéro 120.651.

Parts sociales de Classe C

Les parts sociales de Classe C financent des actifs spécifiques directement ou indirectement dans MIXTA AFRICA, S.A., une société constituée sous les lois d'Espagne, et ayant son siège social au Aribau 168 - 170, 5a Planta, 08036-Barcelona, Espagne.

Parts sociales de Classe D

Les parts sociales de Classe D financent des actifs spécifiques directement ou indirectement dans ORCO PROPERTY GROUP S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1330, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 44.996.

*Troisième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:  
« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent neuf mille euros (EUR 509.000), représenté par cinq mille quatre-vingt-dix (5.090) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les cinq mille quatre-vingt-dix (5.090) parts sociales sont divisées en quatre (4) classes de parts sociales comme suit:

- trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (3,490) parts sociales de Classe A;
- cent (100) parts sociales de Classe B;
- trois cents (300) parts sociales Classe C; et,
- mille deux cents (1.200) parts sociales Classe D.

Parts sociales de Classe A

Les parts sociales de Classe A ne sont liées à aucun financement spécifique de la Société.

Parts sociales de Classe B

Les parts sociales de Classe B financent l'investissement direct ou indirect de la Société dans:

a) ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg section B numéro 120.650; et,

b) ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg section B numéro 120.651.



Les parts sociales de Classe B ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l et ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l (y compris les gains en capital, surplus de liquidation et distribution de dividendes), moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l et ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des parts sociales de Classe B avant leur distribution aux détenteurs de parts sociales de Classe B.

#### Parts sociales de Classe C

Les parts sociales de Classe B financent l'investissement direct ou indirect de la Société dans MIXTA AFRICA, S.A., une société constituée sous les lois d'Espagne, et ayant son siège social au Aribau 168 - 170, 5a Planta, 08036-Barcelona, Espagne.

Les parts sociales de Classe C ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec MIXTA AFRICA, S.A. (y compris les gains en capital, surplus de liquidation et distribution de dividendes), moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à MIXTA AFRICA, S.A. (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des parts sociales de Classe C avant leur distribution aux détenteurs de parts sociales de Classe C.

#### Parts sociales de Classe D

Les parts sociales de Classe B financent l'investissement direct ou indirect de la Société dans ORCO PROPERTY GROUP S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1330, 48, Boulevard Grande- Duchesse Charlotte, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 44.996.

Les parts sociales de Classe D ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société en relation avec ORCO PROPERTY GROUP S.A. (y compris les gains en capital, surplus de liquidation et distribution de dividendes), moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à ORCO PROPERTY GROUP S.A. (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes)).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des parts sociales de Classe D avant leur distribution aux détenteurs de parts sociales de Classe D.

Toutes les autres distributions sont exclusivement réservées aux parts sociales de Classe A.

Les pertes réalisées dans le cadre de l'un des investissements décrits ci-dessus viennent d'abord en déduction des sommes attachées à la classe de parts sociales (qu'il s'agisse de profits, profits reportés ou de la part représentant le capital social) à laquelle cet investissement est attaché. Si les pertes excèdent les sommes attachées à la classe de parts sociales en question, ces pertes excédentaires viendront greffer les autres classes de parts au pro rata de leur participation dans le capital. Les présentes clauses ne créent pas une ségrégation des avoirs de la société opposable aux tiers.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, LAC/2007/19527. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007130292/7241/276.

(070150070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Cedi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.187.

La FIDUCIAIRE FRH Sàrl, (Anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l.) ayant son siège à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Strassen, le 23 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130427/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Brainpool, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 119.684.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the seventeenth of October,

Before us Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr Jan Jonsson, company director, born in SE-Sofia, on November 13, 1953, residing at Bolagsgränd 1, SE-55320 Jönköping,

duly represented by Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in SE-Jönköping, on September 10, 2007,

which proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

2) Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally at Luxembourg, acting as manager.

3) Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg, acting as manager.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state:

I) The company BRAINPOOL (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 119.684, was incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on September 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2118 on November 14, 2006.

II) The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each.

III) By a deed under private seal dated September 5, 2007, Mr Tore Jansohn, medical doctor, born in SE-Lund, on the March 5, 1959, residing at Bygelvägen 9, SE-55447 Jönköping, sold to Mr Jan Jonsson, prenamed, fifty (50) shares of BRAINPOOL, prenamed.

The share transfer agreement, signed ne varietur by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV) Mr Jos Hemmer and Mrs Martine Kapp, managers of BRAINPOOL, accept the share transfer on behalf of the company.

V) As a result of the transfer of shares and the acceptance of the managers of the company, Mr Jan Jonsson, represented as indicated, resolves to amend article 6 of the by-laws which henceforth will read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) per share.

The one hundred (100) shares are entirely subscribed by the sole associate, Mr Jan Jonsson, company director, born in SE-Sofia, on November 13, 1953, residing at Bolagsgränd 1, SE-55320 Jönköping.

VI) After these statements, the sole shareholder Mr Jan Jonsson, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

*First resolution*

The sole shareholder, Mr Jan Jonsson, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution and liquidation of the company with immediate effect.

*Second resolution*

Mr Jan Jonsson, as liquidator of the company, also declares that:

- all the assets of the company have been realised,
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off,
- he is responsible for any eventual presently unknown liabilities of the company.

*Third resolution*

Mr Jan Jonsson grants discharge to the managers of the company.

*Fourth resolution*

Mr Jan Jonsson declares that the documents of the company will be kept during five years at the former registered offices of the company.

Upon these facts the notary stated the dissolution and closure of liquidation of the Company.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille sept. Le dix-sept octobre,

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Jan Jonsson, directeur de société, né à SE-Sofia, le 13 novembre 1953, demeurant à Bolagsgrand 1, SE-55320 Jönköping,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à SE-Jönköping, en date du 10 septembre 2007,

laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérant.

3) Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérante.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire qu'acter ce qui suit:

I) La société à responsabilité limitée BRAINPOOL (la Société), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 119.684, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2118 du 14 novembre 2006.

II) Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part sociale.

III) Suivant acte sous seing privé daté du 5 septembre 2007, Monsieur Tore Jansohn, doctor en médecine, né à SE-Lund, le 5 mars 1959, demeurant à Bygelvägen 9, SE-55447 Jönköping, a cédé à Monsieur Jan Jonsson, prénommé, cinquante (50) parts sociales de la société BRAINPOOL, prénommée.

Le document «Share Transfer Agreement» restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

IV) Monsieur Jos Hemmer et Madame Martine Kapp, gérants de la société BRAINPOOL, acceptent la cession de parts sociales au nom de la société.

V) A la suite du transfert de parts sociales et de l'acceptation des gérants de la société, Mr Jan Jonsson, représenté comme indiqué ci-avant, décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part sociale.

Les cents (100) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Jan Jonsson, directeur de société, né à SE-Sofia, le 13 novembre 1953, demeurant à Bolagsgrand 1, SE-55320 Jönköping.

VI) A la suite de ses constatations, l'associé unique Mr Jan Jonsson, représenté comme indiqué ci-avant, agissant au lieu d'une assemblée générale, déclare prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique Mr Jan Jonsson décide la dissolution et la liquidation de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Mr Jan Jonsson, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare: que tous les actifs de la société ont été réalisés, que tous les passifs de ladite société envers des tiers ont été réglés entièrement, qu'il assume l'obligation de payer tout le passif éventuel actuellement inconnu.

*Troisième résolution*

Mr Jan Jonsson accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société.

*Quatrième résolution*

Mr Jan Jonsson déclare que les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la société. Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution et la clôture de la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kapp, J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2007. Relation: GRE/2007/4585. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 31 octobre 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007130479/213/119.

(070150376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Marienberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 91.795.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 septembre 2007 que:

- Monsieur Riccardo Biaggi, consultant, demeurant à CH-6932 Breganzona (Suisse), 2, Via Prevagno, et Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs de la société.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été reconduite aux fonctions de commissaires aux comptes de la société.

- M<sup>e</sup> Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marina Bonazza.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008 et qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130357/317/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Pasren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 105.585.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2007 que la société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, en abrégé INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée commissaire aux comptes pour terminer le mandat de MARBLE MANAGEMENT LTD.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007130356/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Kwintet International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 833.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 112.469.

—  
Par résolution signée en date du 15 octobre 2007, les associés ont accepté la démission de Monsieur Jakob Moeller Jensen, avec adresse au 5, Brettenham House, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130353/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 61.605.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 18 octobre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Marnix Ernst Wielenga, avec adresse au 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven
- Monsieur Ronald Schokking, avec adresse au 38, Sycamore Drive, L3T 5V6, Thornhill, Ontario, Canada
- Monsieur Leo de Waal, avec adresse au 10, rue E. Lavandier, L-1924 Luxembourg

Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130354/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Sirus Promotions S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg E 139.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Victor Collé, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 5, Cité Ledenberg;
- 2.- Monsieur Renzo Grelloni, employé privé, demeurant à L-4634 Oberkorn, 135, rue Pierre Neiertz.
- 3.- Monsieur Fabio Emili, agent général d'assurances, demeurant à L-4383 Ehlerange, 25, Cité Op Gewaennchen, non présent, ici représenté par Monsieur Victor Colle, prèdit,  
en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007,  
lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société SIRUS PROMOTIONS S.C.I. ayant son siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13 rue Bolivar, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 août 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1014 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003,
- que le capital social est fixé à trois mille euros (3.000,- EUR), représenté par trente parts sociales (30) de cent euros (100,- €) chacune;
- que chaque comparant est associé et propriétaire chacun d'eux de dix parts sociales (10) de la prédite société;
- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;
- que l'activité de la société a cessé à compter du 31 décembre 2006 et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société à Esch-sur-Alzette.

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Collé, R. Grelloni, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2007, Relation: EAC/ 2007/12347. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007131103/203/41.

(070151698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

**Montana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.309.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 29 août 2007**Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130433/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Asylo déco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.954.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Sylvie Brandao Pinheiro, vendeuse, née le 11 janvier 1969 à Longwy/Meurthe-et-Moselle (France), demeurant à F-57330 Entringe, 30, rue de la Prairie;

2.- Olivier Spadavecchia, peintre, né le 2 novembre 1970 à Fameck/Moselle (France), demeurant à F-57330 Entringe, 30, rue de la Prairie;

3.- Agim Shatrolli, vendeur, né le 30 avril 1982 à Titova (Yougoslavie), demeurant à L-3631 Kayl, 27, rue de Dudelange.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ASYLO déco SARL. )

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la vente de produits de tous genres, le conseil en décoration et la décoration d'intérieur ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cent cinquante (12.450,-) euros, divisé en mille deux cent quarante-cinq (1.245) parts de dix (10,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Sylvie Brandao Pinheiro, vendeuse, née le 11 janvier 1969 à Longwy/Meurthe-et-Moselle (France), demeurant à F-57330 Entringe, 30, rue de la Prairie, cinq cent quatre-vingt-un parts . . . . .	581
2.- Olivier Spadavecchia, peintre, né le 2 novembre 1970 à Fameck/Moselle (France), demeurant à F-57330 Entringe, 30, rue de la Prairie, deux cent quarante-neuf parts . . . . .	249
3.- Agim Shatrolli, vendeur, né le 30 avril 1982 à Titova (Yougoslavie), demeurant à L-3631 Kayl, 27, rue de Dudelange, quatre cent quinze parts . . . . .	415
Total: Mille deux cent quarante-cinq parts . . . . .	1.245

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.



129877

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2540 Luxembourg, rue Edward Steichen, Bâtiment Pixel.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1) Sylvie Brandao Pinheiro, vendeuse, née le 11 janvier 1969 à Longwy/Meurthe-et-Moselle (France), demeurant à F-57330 Entringe, 30, rue de la Prairie, gérante technique;

2) Olivier Spadavecchia, peintre, né le 2 novembre 1970 à Fameck/Moselle (France), demeurant à F-57330 Entringe, 30, rue de la Prairie, gérant administratif;

3) Agim Shatrolli, vendeur, né le 30 avril 1982 à Titova (Yougoslavie), demeurant à L-3631 Kayl, 27, rue de Dudelange, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Brandao Pinheiro, O. Spadavecchia, A. Shatrolli, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2007 Relation: EAC/2007/12792. — Reçu 124,50 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Sand.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 octobre 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007130646/223/72.

(070150950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

**Kessel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.405.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration  
en date du 28 septembre 2007*

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Monsieur Eric Magrini a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KESSEL INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2007130208/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08354. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070150000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Triangle Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.822.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Alain Gil Antoli, informaticien, demeurant à F-94600 Choisy-le-Roi, 113, rue Alsace Lorraine, (France), lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme TRIANGLE CONSEIL S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.822, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 933 du 23 septembre 2005.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

c.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société.

f.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la Société et qu'il n'existe pas de registre d'actions.

k.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Gil Antoli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2007, Relation GRE/2007/4670. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007130314/231/44.

(070150629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Bengary S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 132.955.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Josselyn Boiron, commercial, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 14 juillet 1982, demeurant à L-4669 Differdange, 1, rue C-M Spoo.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée BENGARY SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente de tous terrains à bâtir ainsi que l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et l'administration de biens immobiliers personnels.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de

l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit par Josselyn Boiron, commercial, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 14 juillet 1982, demeurant à L-4669 Differdange, 1, rue C-M Spoo.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1). Est nommé aux fonctions d'administrateur: GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes: Jean Greff, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Boiron, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12793. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 octobre 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007130647/223/126.

(070150953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.504.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des gérants tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 que Sharon March, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130362/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Reckitt Benckiser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.502.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des gérants tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 que Sharon March, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130360/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Exchange Participation Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 36.998.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130191/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05660. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

### **Flowerpower International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.949.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze octobre;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Uwe Karl Adam Schwchheimer, jardinier fleuriste, né à Hockenheim (Allemagne), le 4 février 1964, demeurant à D-66701 Beckinen, Keltenweg 17;

ici représenté par:

Monsieur Pierre Kemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 31 octobre 1967, demeurant à L-5754 Frisange, 22, op der Gell;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 1<sup>er</sup> octobre 2007;

laquelle procuration a été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agisse, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLOWERPOWER INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'achat et la vente, l'import et export de plantes, fleurs et tous produits horticoles et accessoires horticoles et agricoles.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés où entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

#### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euro (100,-EUR).



**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi, du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### *Disposition générale*

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2008 à l'endroit indiqué dans les convocations.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Uwe Karl Adam Schwechheimer, prèdit, déclare souscrire à toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cinq cents euro (12.500,-EUR), de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille sept cent cinquante euro (1.750,-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- A été appelés à la fonction d'administrateur, Monsieur Uwe Karl Adam Schwechheimer, prèdit.
- 3.- Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.
- 4.- La société anonyme EUROTRUST S.A., R.C. B 86.381, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, a été appelée aux fonctions de commissaire.
- 5.- Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.
- 6.- Le siège social est fixé à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Kemmer, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette le 18 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12712. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ohemen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 octobre 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007130649/209/206.

(070150734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

**UBS Money Market Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.303.

—  
*Résolution circulaire du 23 août 2007*

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz, 8, CH-3011 Bern, Suisse.
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee, 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

*Pour UBS MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2007129860/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02897. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070149762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**UBS Short Term Invest Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.305.

—  
*Résolution circulaire du 23 août 2007*

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz, 8, CH-3011 Bern, Suisse.
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee, 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

*Pour UBS SHORT TERM INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2007129861/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02894. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070149770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**Chromolin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.422.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007129742/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09391. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070149169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**UBS Responsibility Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.666.

*Résolution circulaire du 23 août 2007*

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz 8, CH-3011 Bern, Suisse.
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:
- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

*Pour UBS RESPONSIBILITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2007129858/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

**UBS Focused Fund Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.662.

*Résolution circulaire du 23 août 2007*

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz 8, CH-3011 Bern, Suisse.
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:
- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

*Pour UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2007129859/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

**IST International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 107.943.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.  
 IST INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.  
 MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
 Gérant  
 Signatures

Référence de publication: 2007129974/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08124. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**LFS Advisory Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
 R.C.S. Luxembourg B 115.083.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129976/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09006. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**G.B.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3631 Kayl, 15, rue de Dudelange.  
 R.C.S. Luxembourg B 72.002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129977/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09001. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Europe Diam Trade SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
 R.C.S. Luxembourg B 69.119.

**RECTIFICATIF**

Dans l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 8 juillet 2004 référence L040054228.4

Il y a lieu de lire:

Monsieur Georges Benarous, né le 2 novembre 1945 à Alger (DZ), commerçant, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri

Au lieu de:

Monsieur Shlomo Ben-Harosch, né le 2 novembre 1945 à Alger (DZ), commerçant, demeurant L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007129666/3560/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07611. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---